

Inscriptions / Annulations et absences pour le restaurant scolaire

Toutes les inscriptions et/ ou annulations individuelles de repas doivent être fait en direct sur le logiciel du prestataire cantine et sont sous l'entière responsabilité des familles. Pour cela vous devez vous connecter avec vos identifiants personnels fournis par API.

Tout repas non décommandé par la famille sera facturé, sauf en cas de force majeur collectif (neige, fermeture classe...).

En cas d'absence pour maladie ou autre seuls les repas décochés par la famille seront déduits. Il n'est plus nécessaire de prévenir le SIS.

	INSCRIPTION A L'ANNÉE (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)	INSCRIPTION MENSUELLE
Pour inscrire votre enfant	Toutes les cases sont déjà cochées, vous n'avez rien à faire	Cocher les cases pour les jours ou vous souhaitez que votre enfant déjeune à la cantine
Pour désinscrire votre enfant (malade, rendez-vous...)	Décocher les cases ou votre enfant sera absent au plus tard le jour ouvré précédant la consommation avant 9h.	Décocher les cases ou votre enfant sera absent au plus tard la veille jusqu'à 9h si cela correspond à des jours d'inscriptions
Pour ajouter une journée		Possibilité de rajouter un jour au plus tard le jour ouvré précédant la consommation avant 9h.